

**6 Société et Culture**

**Santé/Suite à la rumeur faisant état de l'interdiction du Coartem**

**Le produit change juste de présentation pour les adultes**

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

*La boîte de 24 comprimés (20 mg/120 mg) se transforme juste en celle de 6 comprimés (80 mg/480 mg).*

**VIVEMENT** conseillé dans la prise en charge des affections palustres, le Coartem est approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en raison de son efficacité sur les souches du parasite *Plasmodium falciparum*. Sauf que depuis plusieurs semaines, une rumeur persistante à travers les réseaux sociaux fait état de son retrait, sinon de son interdiction, du marché du médicament. Il n'en est rien en réalité, affirment les autorités sanitaires nationales. C'est juste que le produit change sa présentation pour le public adulte. En



Photo : SNN



Photo : DR



Photo : DR

**Dr Safiou Abdou Razack, directeur du PNLP : «A aucun moment, la direction du médicament et de la pharmacie n'a demandé le retrait du Coartem.» Photo du milieu : La boîte de Coartem 20 mg/120 mg remplacée par celle de 80 mg/480 mg avec 6 comprimés. Photo de droite : Dans les pharmacies, l'antipaludique continue d'être commercialisé normalement.**

effet, commercialisé d'habitude sous la forme d'une boîte de 24 comprimés (20 mg/120 mg), le Coartem épouse désormais le package de 6 comprimés (80 mg d'arthéméter/480 mg de luméfranine). Ce changement est à l'initiative du laboratoire Novartis.

*" Dans le souci d'améliorer potentiellement l'ob-*

*servance du traitement et les résultats cliniques, les patients étant souvent réfractaires à l'absorption de comprimés en grande quantité, le laboratoire Novartis a procédé à la réduction du nombre de médicaments. D'où la boîte de 6, un peu plus gros que d'habitude, pour les adultes, et à consommer pendant trois jours, à raison d'un com-*

*primé le matin et un autre le soir. Mais à côté de cela, les autres formes continuent toujours d'exister : la boîte de 6 comprimés pour les enfants de moins de 15 kilos, et celle de 12 comprimés pour les personnes au-delà de 15 kilos",* explique Dr Safiou Abdou Razack, directeur du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP).

*" C'est ce qui fait qu'à un moment donné, pour des raisons de stratégies commerciales, le laboratoire Novartis écrit à la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), pour indiquer qu'il ne demandera plus d'autorisation de mise sur le marché. Le ministère de la Santé a tout simplement pris acte de cette décision du laboratoire*

*Novartis. Mais à aucun moment, la DMP n'a demandé le retrait du Coartem du marché du médicament",* ajoute Dr Razack. Dans les pharmacies, l'antipaludique continue de se vendre normalement. Un tour, hier, à celles de Nkembo et des Charbonnages a permis de constater sa présence en grande quantité dans les rayons.

**Éducation/Rencontre du ministre d'Etat Menga avec les partenaires de l'éducation**

**Mise en place d'une nouvelle plate-forme d'échanges**

Prissilla.M.MOUIITY  
Libreville/Gabon

**MICHEL** Menga M'Essone, ministre d'Etat à l'Éducation nationale, chargé de la formation civique, a rencontré les partenaires sociaux, le lundi 27 mai 2019 dernier, à l'immeuble Arambo. A Cette occasion, les deux parties ont procédé à la mise en place d'un bureau de coordination de concertation sur les problématiques de l'éducation. Cette nouvelle plate-forme, composée essentiellement d'un co-président, d'un vice-président, d'un rapporteur général, tous issus des syndicats et des associations de parents d'élèves, s'inscrit dans le cadre du dialogue social



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

**A la fête du nouveau bureau de coordination de concertation, Michel Menga M'Essone, ministre d'Etat à l'Éducation nationale.**

permanent. Elle est notamment chargée d'examiner la question relative aux bourses d'études. Ses membres vont se déployer dans les établissements secondaires d'enseignement général, technique et professionnel publics de Libreville et de l'arrière-pays, en vue de dresser un inventaire des

âges des élèves des classes de seconde, première et terminale, de collecter également les cas de redoublements enregistrés à ces niveaux. " Nous avons créé, sur instructions du Premier ministre, cet espace d'échanges avec les partenaires sociaux. Les diffé-



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

**Vue partielle des acteurs de l'éducation lors des échanges avec le chef du département.**

rentes entités de l'éducation ont proposé leurs représentants. Nous avons adopté un bureau de coordination. Le secteur de l'éducation étant assez complexe et dense, nous avons entrepris de faire un travail sur le terrain vers les directions d'académie, les chefs d'établissements et les élèves,

de façon à connaître l'âge moyen dans nos lycées. Ensuite, nous allons traiter, au cas par cas, les problèmes des enseignants", a fait savoir le ministre d'Etat Michel Menga M'Essone. Pour les partenaires sociaux, l'initiative est louable. Elle illustre parfaitement la volonté de

l'Exécutif d'instaurer le dialogue entre les acteurs de l'éducation et le gouvernement. " *L'Education est notre maison, et pour résoudre les maux qui la minent, il est important de dialoguer. Nous sommes déterminés à trouver les solutions qui conviennent à tout le monde. Concernant le problème des bourses, nous allons attaquer le mal à la racine, en allant sur le terrain pour avoir des informations qui vont permettre au gouvernement de prendre des décisions qui s'imposent",* a apprécié Jean Marie Manizambo, syndicaliste et vice président du bureau de coordination de concertation. À noter que le bureau de coordination compte lancer ses activités dès le jeudi 30 mai 2019 prochain.

**Rétribution de 960 000 FCFA aux travailleurs**

**Énième Fake news !**

Y.F.I  
Libreville/Gabon

**Ils sont nombreux à déchanter. Le ministère de l'Emploi, via un démenti publié hier, ne reconnaît aucun paiement de 960 000 FCFA destiné aux travailleurs, en activité de 1990 à 2009. TROP** beau pour être vrai ! C'est désormais officiel. L'annonce relative au gracieux paiement, rubis sur l'ongle, de quelque

960 000 FCFA n'est ni plus ni moins qu'une regrettable méprise, pis encore un espoir vain, honteusement ventilé par des anonymes à travers les réseaux sociaux. C'est du moins ce qui ressort de l'éclairage apporté à cette affaire par Nanette Longa, ministre de l'Emploi, dans un communiqué de presse parvenu, hier, à notre rédaction. " Suite au message erroné qui circule sur les réseaux sociaux depuis hier, faisant état d'une rétribution de



Photo : Prissilla Moussavou Mouity/ L'Union

960 000 francs Cfa pour les personnes ayant travaillé entre 1990 et 2009, le ministre de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation professionnelle, de l'inser-

**Nanette Longa, ministre de l'Emploi, a apporté un démenti formel au sujet de la fameuse rétribution salariale imaginée par les amateurs des réseaux sociaux .**

tion et de la Réinsertion tient à apporter un démenti formel sur la nature réelle d'une telle allégation sans fondement. Les compatriotes sont donc priés de ne prêter aucune attention à ce qui s'apparente clairement à une action subversive", indique la ministre dans ce communiqué de presse. À moins d'être ignorant des us administratifs, le paiement d'une prime, fut-elle exceptionnelle, relève des ministères de la Fonction publique, de l'In-

novation, du service public et du Travail ; et celui du Budget et des Comptes publics, et non pas du département ministériel cité dans le message viral. Voilà de quoi relancer le débat inhérent à la mise en place d'une législation sur dles réseaux sociaux, jusque-là inexistante. Du coup, l'on est tenté de se demander quel bénéfice tirent les auteurs des fake news de cette pratique, surtout quand lesdites informations erronées portent sur le social ?